

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 juin 2024 à 18h30

N°DCM2024.06.05/05

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Mme Catherine COLLOMB

Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : Trente-trois

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Nadège CHATEL (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE), Nicole RANNARD (Procuration à P. CONTAT)

Conseillers votants : Trente-trois

Objet : Garantie à 50% du prêt de CDC Habitat Social auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération Via Rocca - acquisition de 18 logements situés 168 rue Lamartine

CDC Habitat Social Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'obtention d'un prêt de 2 284 093€ destiné au financement de l'opération Via Rocca pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 18 logements, situés 168 rue Lamartine à la Roche sur Foron.

Il est demandé à la Commune de se porter garante à hauteur de 50% du montant du prêt.

Considérant l'offre de financement d'un montant de 2 284 093€, émise par la Caisse des Dépôts et Consignations et acceptée par CDC Habitat Social Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré pour les besoins de financement de l'opération Via Rocca, pour laquelle la Commune de la Roche sur Foron décide d'apporter son cautionnement dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

L'assemblée délibérante de la commune de la Roche sur Foron accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 284 093.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 157058 constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 142 046.50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2288 du Code civil ;
Vu l'offre de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations annexée à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la présente demande de garantie de prêt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 284 093€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 12 juin 2024
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 5 juin 2024

Le Secrétaire de séance
Catherine COLLOMB

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

